

DELIBERATION N° 90/11-12 - BOULEVARD DES TECHNOLOGIES

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que la conception de la Z.A.C. Chaudeau intègre le projet du Boulevard des Technologies, destiné à l'implantation d'entreprises dans les secteurs économiques d'aveni, en vue de valoriser et rendre plus qualitatif le potentiel économique et humain de la Commune de LUDRES.*

*Pour la bonne marche de ce projet, et compte-tenu de ses caractéristiques de concept nouveau, il est nécessaire de mettre en place un plan de communication. La Cabinet Sylvie LAHANQUE Communication propose ses services pour :*

*- renforcer et affiner l'image de LUDRES, prête pour le marché européen et qui offre aux entreprises un potentiel de développement et une fiscalité intéressants,*

*- toucher les décideurs qui envisagent de venir travailler en Lorraine.*

*Le montant des honoraires, qui comportent l'élaboration d'une charte de communication et la mise à disposition d'un consultant en tant que conseil s'élève à 12 000 F.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- d'accepter la collaboration du Cabinet Sylvie LAHANQUE Communication,*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat :*

*. pour l'élaboration d'une charte de communication d'un montant de 12 000 F H.T.,*

*. pour la mise à disposition d'un consultant chargé du contrôle et du suivi des opérations, à raison de 3 500 F H.T. pendant une demi-journée.*